



Compte-Rendu Commission Thématique « Gestion de la ressource en eau »

Le 18 novembre 2021 au restaurant « Chez Tin » à Ponches-Estruval

Membres présents :

Monsieur Eric KRAEMER : Conseiller délégué de Fort-Mahon-Plage, représentant de la CC Ponthieu Marquenterre et Président de la Commission Thématique « Ressource en eau »

Monsieur Henri DEJONGHE : Président de la CLE Authie et Maire d'Auxi-le-Château

Monsieur Yves Gille : Président du Symcéa

Monsieur Michel DUVAL : CC du Ternois et adjoint d'Auxi-le-Château

Madame Pauline MICHALSKI : Technicienne CA2BM

Monsieur Mathieu LAFITTE : Technicien eau et assainissement CC Pays du Coquelicot

Monsieur Alain POUILLY : CC Ponthieu en Marquenterre et Maire de Ponches-Estruval

Madame Marie-Françoise LEPERS : Chambre d'Agriculture de la Somme

Monsieur Emmanuel DU TERTRE : Chambre d'Agriculture de la Somme

Monsieur Jean-Charles BRUYELLE : Nord Nature Environnement

Monsieur René DEGUILLAGE : UFC « Que choisir »

Madame Justine LIEUBRAY : Fédération de Chasse de la Somme

Monsieur Romain BRASSART : Fédération de Chasse du Pas-de-Calais

Monsieur Frédéric LABARRE : DDTM de la Somme

Madame Annabelle MORMENTYN : Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur Antoine FRICHOT : animateur du SAGE Authie

Membres excusés :

Madame Valérie CHERIGIE : Directrice du Symcéa

Monsieur Quentin DUCHATEL : Responsable des Services Urbanisme et Environnement CC du Ternois

Madame Blandine DRAIN : Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Madame Delphine LEFEBVRE : Technicienne Environnement CC Campagnes de l'Artois

Monsieur Patrick CRESTOT : CPIE Val d'Authie

Monsieur Laurent LEJEUNE : DREAL des Hauts-de-France

Ordre du jour :

1. Retour sur la 1^{ère} réunion du 16 septembre 2021

- Rappel sur le SAGE Authie
- Les objectifs de la commission thématique
- Résumé de la 1^{ère} partie de l'état des lieux/diagnostic

2. La protection de la ressource en eau

3. Validation de l'état des lieux/diagnostic et définition de l'enjeu et des objectifs

Pièces jointes au compte rendu :

- Présentation de la réunion

Mot d'accueil de Alain POUILLY, Maire de Ponches-Estruval

Alain POUILLY, Maire de Ponches-Estruval, présente la commune et ses campings comme un lieu régulièrement fréquenté par le tourisme. La commune se situant dans la Vallée, est confrontée au risque d'érosion et de ruissellement depuis de nombreuses années. Cependant, des aménagements d'hydraulique douce ont été réalisés en amont du village et ont permis d'améliorer la situation. Les parcelles agricoles qui s'agrandissent, sont parfois gérées par des

exploitants n'habitant pas dans la commune et qui n'ont pas forcément conscience de cette problématique de ruissellement.

Il souhaite la bienvenue aux participants et remercie les propriétaires du restaurant pour avoir mis à disposition leur restaurant.

Introduction de Eric KRAEMER, Président de Commission Thématique

Eric KRAEMER, rajoute que la compétence érosion et ruissellement, item à part de la GEMAPI, sera prise par la Communauté de Communes Ponthieu en Marquenterre prochainement et que plusieurs études sont déjà lancées sur le territoire. Il remercie Alain POUILLY et tous les membres pour leur participation. Il rappelle que la Commission Thématique est là pour débattre autour des idées qui émanent des réunions, pour ensuite les proposer à tous les membres de la CLE. Ces remarques doivent par conséquent être constructives.

1) Retour sur la 1^{ère} réunion du 8 juillet 2021

Les débats sur les bassins de rétention et sur les drainages réalisés en basse Vallées de l'Authie sont relancés.

Il est précisé que ces discussions feront l'objet du travail de la commission thématique en 2022 dans la réflexion des orientations et des dispositions du SAGE. Ces débats seront également évoqués en commission permanente et en bureau de CLE.

Il est rappelé que la grosse problématique de la ressource en eau sur le territoire est liée à sa qualité impactée par de nombreuses pressions. Le bassin versant de l'Authie n'est effectivement pas en tension quantitatif dans la nappe souterraine.

Il est tout de même rappelé que dans le Département de la Somme, des secteurs sont sensibles et que des arrêtés sécheresse sont régulièrement déclenchés.

Il est également précisé que dans la Somme, les prélèvements pour l'irrigation, se situent en arrière des bas-champs et évitent les zones particulièrement drainées.

Les objectifs de la commission thématique

- Les objectifs 2021 de la commission thématique sont de valider la proposition d'état des lieux de la thématique et de définir son enjeu et ses objectifs.
- L'état des lieux complet du SAGE ainsi que tous les enjeux et objectifs seront présentés en Commission Permanente le 15 décembre et soumis à validation en réunion de CLE le 3 février 2022.
- Il est rappelé que le SAGE Authie devra être compatible avec le SDAGE 2022-2027.

Résumé de la 1^{ère} partie de l'état des lieux/diagnostic

Remarques :

Les volumes prélevés annuellement ont été moyennés sur une période de 10 ans (2010-2019). Il est remarqué cependant que l'année 2020 était une période humide et qu'il y a eu moins de

prélèvements agricoles cette année-là. Par conséquent le volume prélevé total sur le territoire aurait été inférieur si l'année 2020 avait été prise en compte.

Concernant les usages de la ressource en eau, il est rajouté que les activités des bateaux situés au niveau du port de La Madelon peuvent avoir un impact sur la qualité de l'Authie. Des rejets sauvages dans le fleuve en provenance de ces bateaux sont parfois constatés.

Il est indiqué que la réglementation à destination de la chasse au gibier d'eau est bien réglementée. Une chartre de bonne pratique est notamment mise en place.

Il est rajouté aussi que l'association de chasse de la Baie d'Authie rive sud, a participé à l'élaboration d'un programme de préservation de la Baie d'Authie avec notamment une étude de lutte contre les espèces exotiques envahissantes comme par exemple le Chiendent maritime ou la Spartine Anglaise.

Il est précisé que la gestion des activités du littoral pour préserver la Baie d'Authie sera l'un des objectifs de la CLE notamment dans la commission thématique « gestion des milieux aquatiques »

Il est proposé à la CLE de se rapprocher des associations de chasse pour surveiller les prélèvements domestiques inférieurs à 1000m³ par an et non déclarés. Ces forages sont parfois non équipés de compteur ou de système de traitement des HAP.

Une autre problématique qui peut être constatée sur le territoire, est le pompage et le remplissage des mares de hutte en période de sécheresse.

Il est précisé que la CLE est justement là pour rappeler la réglementation en vigueur à travers ses orientations ou ses dispositions mais aussi en sensibilisation le grand public et les acteurs du territoire sur les enjeux de la gestion de la ressource eau.

L'étude quantitative de l'Agence de l'eau a estimé à 2% la part du prélèvement dans la nappe par rapport à sa recharge. Ce rapport a été calculé en prenant en compte la pluie efficace (précipitation totale – l'évapotranspiration) = 339mm.

*La recharge de la nappe est estimée à = 1066km² * 339 = **361 M de m³ par an**. En moyenne chaque année, il y a 6,8 M m³ prélevés dans la nappe donc la recharge est 50 fois plus élevée que le prélèvement.*

Il est précisé que ce chiffre ne prend pas en compte la recharge qui sert à alimenter 95% de l'Authie. Par conséquent, si on retire cette part, le rapport entre les prélèvements et la recharge est quasiment à l'équilibre.

Il répond qu'un calcul approximatif a été réalisé et démontre que même en prenant en compte ce paramètre (part de la recharge qui alimente 95% de l'Authie), la marge de la ressource en eau disponible pour les prélèvements, semble confortable.

Il est souhaité qu'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) soit mis en place et porté potentiellement par le Symcéa. Ce projet permettrait d'intégrer le volume d'eau réellement disponible dans la nappe afin de mettre en place des contrats entre territoires notamment en soutenant ceux en tension.

Il est précisé que certains territoires sont en tension et que pour être solidaire avec eux, il est indispensable de connaître précisément l'état de la ressource en eau pour ne pas le devenir

par la suite. Il faut de plus anticiper le changement climatique et les effets de l'intrusion d'eau salée (biseau salé) dans la nappe souterraine.

Concernant la problématique des produits phytosanitaires qui impactent les nappes souterraines, il est indiqué que de nouvelles molécules émergentes comme le chloridazone ont été recherchées et détectées dans les masses d'eau souterraine.

Concernant l'origine des pollutions ponctuelles, Il est demandé des précisions sur la méthode qui a permis de quantifier les rejets des installations non collectifs. Il est rajouté également que ces données sont importantes pour les élus afin qu'ils puissent prendre conscience de l'impact des installations individuelles non conformes, sur les masses d'eau.

Il est répondu que ces données sont issues de l'état des lieux de l'agence de l'eau dans le cadre l'élaboration du SDAGE 2022-2027. Ces données ont été reprises pour établir un graphique définissant en pourcentage la part des différentes sources de pollution.

Il est rajouté que les collectivités ont peu de moyens de pression sur les particuliers pour la mise en conformité de leur installation d'autant plus que les aides de l'agence de l'eau ont été supprimées.

Il est précisé que la suppression des aides pour l'ANC, dans le cadre de la révision du 11^{ème} programme d'intervention, était une demande du ministère. Suite aux réactions des collectivités, ces aides ont été maintenues à condition que ce soit la collectivité qui se positionne en tant que maître d'ouvrage.

Propositions de modifications

- Rajouter dans l'état des lieux dans la partie « Les usages de la ressource en eau », la présence et les activités des bateaux situés au niveau de la zone de mouillage et d'équipement léger de La Madelon.
- Rajouter dans l'état des lieux, le nombre de huttes en baie d'Authie
- Remplacer dans l'état des lieux, les plages par zones de baignade
- Compléter dans l'état des lieux, l'impact de la création de plans d'eau sur la ressource en eau
- Bien indiquer dans l'état des lieux, la source des données sur les origines de la pollution ponctuelle sur le territoire.

2) La protection de la ressource en eau

Cf présentation à parti de la diapo 15

Remarques :

Il est précisé que des programmes ORQUE doivent être mis en place sur les captages prioritaires mais que des résultats visibles sont attendus sur la réduction des pressions et des pollutions. Au 1^{er} janvier, ces ORQUE(s) seront des contrats de ressource.

Il est précisé que pour le captage prioritaire d'Airon-Saint-Vaast, le conseil de l'Agence de l'eau a voté pour délivrer une subvention pour la mise en place d'une usine de dénitrification. Cette subvention n'étant pas celle attendue par la CA2BM, la collectivité cherche actuellement d'autre financement. L'usine devrait être construite prochainement.

Il est proposé pour les travaux à venir de la CLE, de s'orienter vers les captages qui ne sont pas prioritaires mais pour lesquels les teneurs en nitrates et en produits phytosanitaires augmentent. La CLE pourrait inciter les structures compétentes à définir dès maintenant, les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) de tous les captages.

Il est précisé que c'est ce que l'agence de l'eau demande déjà aux collectivités : de définir des captages « stratégiques » d'ici fin 2022 en délimitant dans un 1^{er} temps leur AAC.

Il est important que les captages stratégiques soient définis à l'échelle des EPCI et non à l'échelle des syndicats d'eau car la compétence sera obligatoirement transférée aux EPCI en 2026.

Il est indiqué que les 4 captages d'Airon-Saint-Vaast sont concernés par une réactualisation de l'arrêté préfectoral de DUP datant du 17 septembre 1981. L'autorité environnementale a demandé une nouvelle étude d'impact en incluant Explore 2070 (impact du changement climatique sur la réserve en eau).

Concernant les Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) définies et validées par la CLE Authie en 2014, il est demandé de trancher sur leur maintien ou non dans le SAGE.

Il est indiqué qu'en réalité, le fait d'être en ZEE, n'amène pas plus de contraintes pour la collectivité lors des contrôles des installations individuelles. En effet, les moyens de pression sur les propriétaires afin qu'ils effectuent leur réhabilitation, sont aussi limités que dans les zones où il n'y a pas d'enjeu.

Il est rajouté que seule la réglementation en cas de vente d'un logement, impose le contrôle et le diagnostic des installations individuelles.

Il est également rajouté que même ces ventes n'imposent pas au vendeur d'effectuer les travaux mais l'oblige juste d'informer l'acheteur sur l'état de l'installation. La non-conformité de l'installation fait souvent l'objet d'une diminution du prix d'achat sans que des travaux soient effectués.

La CLE de l'Authie a défini ses ZEE comme demandé par le SDAGE. Il est par conséquent judicieux de les maintenir surtout que les aides, auparavant allouées à la réhabilitation des installations individuelles situées sur ces zones, sont supprimées. Il n'y a donc pas d'intérêt de recommencer le travail.

Propositions de modifications

- Rajouter dans l'état des lieux, l'objectif de définir pour les collectivités, les captages stratégiques d'ici 2022.
- Maintenir dans le SAGE, les Zones à Enjeu Environnemental déjà validées par la CLE en 2014.

3. Validation de l'état des lieux/diagnostic et définition de l'enjeu et des objectifs

L'objectif est de valider les propositions d'état des lieux, de l'enjeu et des objectifs de la thématique « gestion de la ressource en », afin de les soumettre à validation en réunion de CLE le 3 février 2022.

Cf présentation à partir de la diapo 21

Validation de la proposition de l'état des lieux

La proposition d'état des lieux pour la thématique gestion de la ressource en eau est acceptée par l'assemblée sous réserve de prendre en compte les propositions de modifications inscrites dans ce présent compte rendu.

Définition de l'enjeu et des objectifs

Recueil des propositions d'enjeu et des objectifs

Enjeu

Préserver et gérer la ressource en eau sur le territoire

Objectifs

Objectif 1 : améliorer la qualité des eaux superficielles

Objectif 2 : améliorer la qualité des eaux souterraines

Objectif 3 : Garantir tous les usages de la ressource en eau en maintenant une quantité suffisante

Suite aux retours des membres de la commission thématique, il est proposé d'enlever « en maintenant une quantité suffisante » dans l'objectif 3.

Prochaines échéances et clôture de la réunion

Ce présent compte rendu est d'abord envoyé aux membres de la commission thématique pour recueillir leurs éventuelles remarques et pour compléter et/ou modifier la proposition d'enjeu et des objectifs, dans un délai de deux semaines. Il sera ensuite diffusé sur le site internet du SAGE de l'Authie.

L'état des lieux pour chaque commission thématique ainsi que leur enjeu et leurs objectifs seront présentés en Commission Permanente le 15 décembre et soumis à validation en réunion CLE le 3 février.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, Eric KRAEMER clôt la séance et remercie les participants.